

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD30

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 37

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« réglementaires »,

insérer le mot :

« nécessaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.